

DÉCISION NOMINATIVE N° 2023-33
portant autorisation pour installer une antenne LoRaWAN

Pétitionnaire : Parc national de la Vanoise, représenté par son Directeur, Xavier Eudes

Adresse : 135 rue du docteur Julliand, 73000 Chambéry

Nature des travaux : Installation d'une antenne LoRaWAN sur le relai radio du Grand Roc Noir

Localisation du projet : Grand Roc Noir, Termignon, Val-Cenis

Le Directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.331-4, L.331-26, R.331-18 et 19 ;

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, notamment son article 7 ;

Vu le décret n°2015-473 du 27 avril 2015 portant approbation de la charte du Parc national de la Vanoise ;

Vu la Charte du Parc national de la Vanoise, et notamment la modalité d'application de la réglementation du cœur du Parc n°14 relative à l'ensemble des travaux, constructions et installations pouvant être autorisés par le Directeur ;

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique du Parc national de la Vanoise en date 7 décembre 2022 ;

Considérant que l'ensemble de ces travaux ne sont pas de nature à porter atteinte au caractère du Parc national de la Vanoise ;

DECIDE

Article 1 : Objet

Le Parc national de la Vanoise, représenté par son Directeur, Xavier Eudes, est autorisé à installer une antenne LoRaWAN sur le relai radio du Grand Roc Noir sur la commune de Val-Cenis, dans les conditions énoncées ci-après.

Article 2 : Modalités d'application

La présente autorisation est délivrée pour une durée de 2 ans à compter de la publication de la décision. La présente décision n'est ni cessible, ni transmissible.

Article 3 : Prescriptions

La présente autorisation est assortie des prescriptions suivantes.

Le projet ne devra pas occasionner de dommages aux espèces ni aux milieux, à aucun stade du chantier, ni lors de l'utilisation ou de l'entretien ultérieur de la station météorologique.

1 - Prescriptions techniques sur l'installation et le choix des matériaux

Le dispositif sera implanté sur le relai radio existant telle que représenté en annexe.

Il sera composé d'un boîtier (26,5 x 16,5 x 10 cm) ainsi qu'une antenne (20 cm) , l'ensemble fixée à la façade du refuge.

Le dispositif sera installé en juin 2023



2 - Organisation du chantier

Accès

- La dispositif et le matériel nécessaire seront acheminés sur place via le sentier d'accès à l'antenne relai du Grand Roc Noir à dos d'homme.

Prévention des pollutions

- Toute substance polluante éventuelle sera mise dans des containers étanches.
- Le site devra être nettoyé complètement après les travaux avec évacuation des déchets vers un centre agréé, y compris les déchets inertes ;
- Aucun matériau ne sera brûlé sur place.

Article 4 : Indépendance des législations

La présente décision est délivrée sous réserve du droit des tiers et ne dispense pas le bénéficiaire de l'obtention des autorisations éventuellement prévues par les autres législations.

Article 5 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement dans le délai de trois mois suivant son intervention, conformément aux dispositions de l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Article 6 : Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Chambéry, le 13 juin 2023

Le Directeur

Xavier EUDES

**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**

85, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

Annexes : Localisation et caractéristiques du dispositif

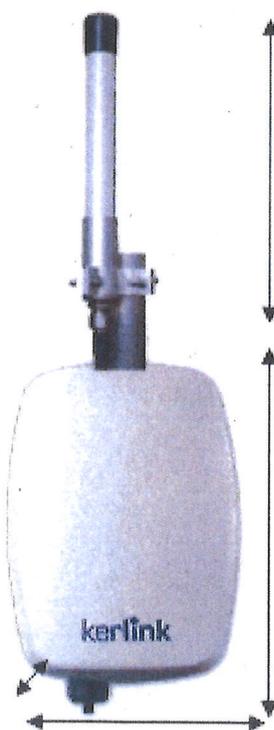
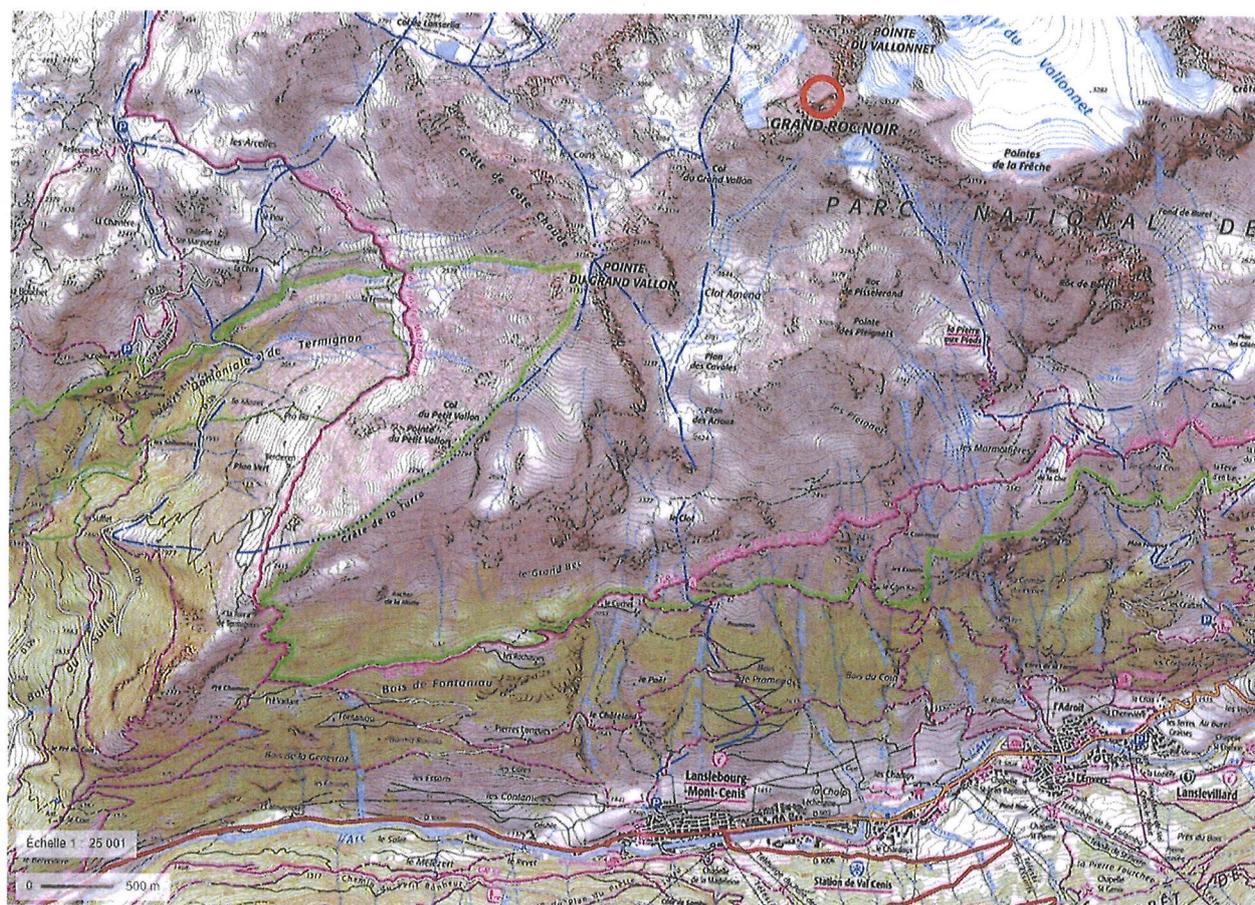
Copie : Secteur de Haute Maurienne

Mise en ligne R.A.A. le :

16 JUIN 2023



Annexe 1 : Localisation, caractéristiques et visualisation finale du dispositif



Antenne (20 cm)

Boîtier (26,5 x 16,5 x 10 cm)

